

# **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 06 JUIN EN MAIRIE à 19h00**

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire

Présents : ALVES Pierrette, COMBEMOREL Sophie, DESAUNOIS Frédérique, FAVIER Bernard, GIRAUD Patrice, GOURDY Agnès, GOUYON Gilles, GRENAUT Claude, LECUYER Lionel, MOURLON Gérard, FONTENIL Michel

Absents excusés : BAGNAUD Marie-Claude, LORANS Florine, RENARD Alexis

Monsieur GRENAUT Claude a été élu secrétaire

### **Conseil Municipal**

## **II – Compte rendu des décisions**

## **III – Ordre du Jour**

### **1) Tarification cantine**

Monsieur le Maire rappelle que l'année scolaire 2024-2025 touche à sa fin et fait le bilan dressé ce jour :

- 27 élèves mangent à la cantine sur 28 enfants inscrits à l'école
- 11 élèves sur ces 27 bénéficient de la tarification solidaire mise en place par la Commune

Pour rappel l'année dernière le Conseil Municipal avait voté cette grille de tarifs évolutive au regard du quotient familial :

Proposition			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Quotient familial	0 à 300	301 à 800	801 à 1700 et au dela
Prix / repas	0,80 €	0,99 €	2,50 €

*Calcul du quotient familial (QF) :*

*Revenu fiscal de référence (sur les revenus de l'année N-1) à diviser par (12 mois x nombre de parts fiscales)*

Monsieur le Maire précise que la Commune adhère au dispositif d'aide mis en place par l'état de « Cantine à 1 euros », aide financière accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants instaurant une grille tarifaire progressive pour les cantines des écoles.

Le montant de cette aide est le suivant :

- Tarification sociale seule : 3 € par repas facturé à 1 € maximum.
- Bonus EGAlim : 1 € supplémentaire par repas si les conditions de la loi EGAlim et de l'inscription sur le site ma cantine sont respectées.

Aujourd’hui la commune n’adhère qu’à la tarification sociale seule mais souhaiterait bénéficier du dispositif EGALIM permettant de bonifier l’aide perçue par repas d’un euro supplémentaire.

Afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de la tarification solidaire à moins d'un euro, et dans l'objectif d'optimiser l'aide versée par l'État dans le cadre du dispositif « Cantine à 1 € », Monsieur le Maire propose de revoir les tranches actuelles de quotient familial.

Il est ainsi proposé une nouvelle répartition des tranches, plus favorable aux familles, comme suit :

- **Tranche 1 : quotient familial de 0 à 600 → tarif de 0,80 €**
- **Tranche 2 : quotient familial de 601 à 1 000 → tarif de 0,99 €**
- **Tranche 3 : quotient familial de 1 001 et au-delà → tarif de 2,50 €**

Cette évolution permettrait d’élargir le nombre d’enfants bénéficiant d’un tarif inférieur ou égal à 1 €, et donc de bénéficier de l'aide de l'État à hauteur de 3 € par repas éligible, voire 4 € si la commune s’engage parallèlement dans la démarche EGAlim.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- **De valider la nouvelle répartition des tranches de quotient familial pour l’année scolaire 2025-2026 ;**
- **D’approuver l’adhésion au dispositif EGAlim, afin de percevoir la bonification de 1 € supplémentaire par repas éligible.**

## **2) Crédit de postes saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune propose tous les ans des emplois aux jeunes de la commune ayant à partir de 16 ans, 5 candidatures ont à ce jour été déposées. D’autres ont été transmises, mais pour des enfants hors commune et sans lien avec la municipalité, ou bien des jeunes de moins de 16 ans.

Afin de donner une première expérience dans le monde du travail aux jeunes de la commune, il est proposé de créer 5 postes d’adjoints techniques à durée déterminée du 02 juin 2025 au 02 septembre 2025 pour un accroissement saisonnier d’activité, avec une quotité d’heure de 20 h/semaine et une durée de contrat d’environ 1 mois par jeune.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la création de ces postes saisonniers.

### **3) Groupement de commandes DPE**

Suite à la volonté de mutualiser et constituer un groupement de commandes visant à répondre à la nouvelle réglementation énergétique des logements locatifs (étude diagnostic de performance énergétique et travaux à réaliser), la Commune de Saint Priest des Champs a répondu favorablement au projet de groupement de commandes de DPE initié par la communauté de communes du Pays de St Eloy.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce groupement de commandes.

### **4) Décision modificative n°1 – EPF SMAF**

M. le Maire indique que pour payer les annuités de l'EPF SMAF pour l'année 2024 (lors du budget 2025, seuls les dépenses 2025 avaient été prévus) il convient de procéder à une décision modificative à hauteur de 2000.00 euros. Il est proposé de virer les crédits comme suit :

Objet de la DM : **EPF Smaf 2025**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b> Créance GFP de rattachement				<b>2 000,00</b>
<b>OP : RENOV LOG COM PERCEPTION POSTE</b> Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>	<b>203(20)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>276351(27)</b>	<b>2 000,00</b>
		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative de crédits.

### **5) Choix entreprise reboisement forêt Grandsaigne**

Suite à l'appel d'offres passé par l'ONF dans le cadre du reboisement de la forêt de Grandsaigne, deux entreprises ont répondu pour effectuer ces travaux.

- La coopérative CFBL pour un montant de 18 438€ HT
- L'entrepreneur Pierre TERRADE pour un montant de 14 755€ HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entrepreneur Pierre TERRADE pour effectuer ces travaux.

## 6) Approbation des devis – Travaux de rénovation logements communaux

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des deux logements communaux (l'ancienne poste et l'ancienne perception), la commune a sollicité plusieurs entreprises pour la réalisation des travaux de

- Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire
- Plâtrerie / peinture
- Electricité
- Maçonnerie
- Et Menuiseries

Après analyse des offres reçues, les entreprises suivantes **se sont révélées être les mieux-disantes**, tant sur le plan financier que technique. Elles sont également **les seules à pouvoir intervenir dans le calendrier exigé**, indispensable au bon déroulement du chantier.

➤ **Pour le lot chauffage ventilation plomberie sanitaire**, le devis proposé par l'entreprise FROID CLIMAT s'élève à :

- **21 189,39 € HT** pour les travaux dans l'ancienne poste,
- **21673,09€ HT** pour les travaux dans l'ancienne perception,

Soit un total de **42 862,48 € HT**, équivalant à **51 434,98 € TTC**.

➤ **Pour le lot électricité**, le devis proposé par l'entreprise DE JONG s'élève à :

- **15 000€** pour les travaux dans l'ancienne poste,
- **11 832€** pour les travaux dans l'ancienne perception,

Soit un total de **26 832 € TTC**.

➤ **Pour le lot plâtrerie peinture**, le devis proposé par l'entreprise GONCALVES s'élève à :

- **27 696.74 € HT** pour les travaux dans l'ancienne poste,
- **27 306.61€ HT** pour les travaux dans l'ancienne perception,

Soit un total de **55 003.35 € HT**, équivalant à **60 503.68€ TTC**

➤ **Pour le lot maçonnerie**, le devis proposé par l'entreprise SAS MAIGNOL ROUSSEL s'élève à :

- **5741.00€ HT** pour les travaux dans l'ancienne perception,

Soit un total équivalant à **6315.10 € TTC**.

➤ **Pour le lot menuiseries**, le devis proposé par l'entreprise GEDIMAT s'élève à :

- **1 793.48€ HT** pour les travaux dans l'ancienne perception,

Soit un total équivalant à **2 152.18 € TTC**.

	Ancienne Poste	Ancienne Perception	
Plâtrerie Peinture	27696,74	27306,61	€ HT
Chauffage Plomberie Ventilation	21189,39	21673,09	€ HT
Électricité	15000	11832	€ HT
Maçonnerie		5741	€ HT
Menuiseries		2152	€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>63886,13</b>	<b>68704,7</b>	€ HT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les différents devis et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer lesdits devis.

## 7) Approbation du devis – Travaux réfection toiture La Cure

Dans le cadre des travaux de réfection des toitures impactées par l'épisode de grêles de 2022, la commune a sollicité plusieurs entreprises pour la réalisation de ces travaux sur le bâtiment de la Cure.

Après analyse des offres reçues, l'entreprise SAS ELBA s'est révélée être la mieux disante, tant sur le plan financier que technique. Elle est également la seule à pouvoir intervenir dans le calendrier exigé.

Le devis proposé s'élève à 22 348.00€ HT soit un total de 26 817.60€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise SAS ELBA et de donner pouvoir à M. le Maire pour signer ledit devis ainsi que tout document afférent à la réalisation de ces travaux.

## III – Gestion du Personnel

- Signature officielle de la convention de disponibilité entre le SDIS et la Commune pour Margaux ROOSE. Monsieur le Maire souligne le bénéfice pour la Commune d'avoir un agent sapeur-pompier volontaire au service des habitants de la commune et renforçant les effectifs du centre de secours de Saint-Priest-des-Champs.

## IV – Question diverses

19h46 : arrivée de Frédérique DESAUNOIS

- Location des salles communales : Mise en place d'un tarif spécifique pour les non-habitants ayant un lien avec la commune (membres d'associations, salariés...), pour compléter la délibération précisant la grille tarifaire actuelle. Il est proposé d'étendre ce tarif préférentiel aux enfants de parents habitant la commune mais aussi aux membres d'association de la commune qui n'habiteraient pas sur celle-ci. Monsieur le Maire souligne qu'il faut essayer de prévoir tous les cas qui pourraient se présenter et que cela mérite d'être travaillé en commission. Il est proposé de réunir la commission bâtiment afin de travailler sur ces différents cas, une proposition sera faite au prochain conseil.

SALLES		Catégorie de loueurs	€ de la salle	Cautions
SALLE DES FÊTES	Associations communales et INTERcommunales	GRATUIT		
	Particuliers de la commune <u>SANS CUISINE</u>	100,00 €		
	Particuliers de la commune <u>AVEC CUISINE</u>	150,00 €		200,00 €
	Particuliers extérieur <u>SANS CUISINE</u>	200,00 €		
	Particuliers extérieur <u>AVEC CUISINE</u>	300,00 €		
SALLE DES ASSOCIATIONS	Associations communales et INTERcommunales	GRATUIT		
	Particuliers de la commune	50,00 €		150,00 €
	Particuliers extérieur	150,00 €		
COLONIE	Associations communales et INTERcommunales	GRATUIT		
	Particuliers	100,00 €		150,00 €

MOBILIER	TYPES DE LOCATION à l'unité	€ de la location	CAUTION
	1 table	1,00 €	
	1 chaise	0,50 €	

- Abribus lieu-dit les Chaussades : projet d'implantation et renouvellement de la demande auprès de la Région.

## V – Suivi des réunions

## VI – Tour de table

- Sophie COMBEMOREL : problème sur une ligne téléphonique suite à un taillage. Une photo du poteau doit être envoyée au secrétariat afin de faire la réclamation auprès des services concernés.
- Frédérique DESAUNOIS : Aux Barse, problème d'éclairage public : l'emplacement indiqué doit être communiqué au secrétariat afin d'être signalé au TE63. Également un problème d'une buse de récupération d'eau qui est bouchée. Les employés iront étudier cette dernière et une demande sera faite

auprès de la DRD de Charensat.

- Gilles GOUYON : Problème d'éclairage public dans le bourg le samedi soir ; pas de lumière malgré la demande formulée au TE63. Il faut prendre contact avec ces derniers pour s'assurer que l'information leur soit bien parvenue.
- Bernard FAVIER : La mairie a retrouvé le propriétaire de l'ancien fournil de chez Boueix, 3, impasse du Fournil, qui habite à la Ciotat qui propose de donner ce bâtiment à la commune. L'idée serait d'en faire un préau / abris pour les futurs logements au-dessus de l'épicerie. Il ne faut pas négliger le désamiantage qu'il pourrait y avoir sur ce bâtiment. Un chiffrage de tous les travaux à prévoir pour une remise en état succincte sera proposé à la prochaine réunion avant tout décision.

## VII – Rapport des comités consultatifs et syndicats

### Comités Consultatifs

Voirie, assainissement : pas de nouvelles du syndicat

Bâtiments communaux :

- Point grêle : rencontre avec l'expert d'assurés le lundi 16 juin afin d'étudier la répartition des indemnisations sur les différents bâtiments.

Matériel communal :

- Claude GRENAT indique que le godet et le lève palette ont été commandés.
- Pierrette ALVES indique que Monsieur Jérôme DESPALLES signale que les tondeuses sont en mauvais état de fonctionnement, les pannes sont fréquentes et qu'il faudrait songer à en acheter des nouvelles.

Ecole – Cantine :

- Bernard FAVIER indique que Virginie CUNIAC reprendra à la rentrée de septembre à 80%. Il faudra voir pour continuer d'assurer la partie ménage certainement avec Madame Sylvie CHENILLE.

Informations :

- Patrice GIRAUD indique que le site est en cours de construction et présentera son avancée au prochain conseil municipal.

Commission d'action sociale :

- L'ensemble du Conseil municipal signale que le repas de l'âge d'or s'est bien déroulé et que l'animation musicale choisie répondait aux attentes de tout le monde.

Vie communale :

- Pierrette ALVES rappelle que le critérium du Dauphiné passera par la commune ce lundi 09 juin à environ 13h30 et que les marchés d'été arrivent à grand pas ; le premier se tiendra le mercredi 02 juillet.
- Gilles GOUYON indique que la Maison du 3<sup>e</sup> âge a été débarrassée et qu'elle sera équipée pour accueillir les futurs marchés d'été.

*20h25 Arrivée de Lionel LECUYER*

Conseil Municipal du 06/06/2025

## Syndicats

SIRB : Monsieur le Maire indique que le SIRB a organisé une rencontre avec la Communauté de commune du Pays de St Eloy et les exploitants de la cabane aux abords des Fades

TE63 : Patrice GIRAUD indique que la prochaine réunion se tiendra à Saint Gervais mardi 10 juin.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Frédérique DESAUNOIS indique que l'intercommunalité aide les jeunes à financer cette année le BAFA et BNSSA et qu'il faudrait communiquer sur illiwap cette aide. Le secrétariat publiera l'annonce de l'intercommunalité à ce sujet.

**Prochain Conseil Municipal le 25 juillet à 19h00.**

## VIII – Réunions et Manifestations juin / Juillet / aout

### **1) Réunions juin / juillet / aout**

Date	Nom	Horaires	Lieu
18 / 06	AG ADHUME / Maison de l'habitat	10h30	
04 / 07	50 ans SEMERAP	09h30	RIOM

### **2) Manifestations juin / juillet / aout**

Date	Manifestation	Lieu	Association
06-07-08 / 06	Fête patronale	St Priest	CDJ
09 / 06	Critérium du Dauphiné	St Priest	
28 / 06	Kermesse Ecole	St Priest	APE
14 / 07	Défilé du 14 juillet et apéritif populaire	St Priest	Commune de St Priest
27 / 07	Thé dansant	St Priest	Club des joyeux ainés
02-03 / 08	Fête de l'amitié	St Priest	COF

La séance est levée à 21h30